



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vétérans de la guerre du Golfe

Question écrite n° 40953

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de Mme la ministre des armées sur les indemnités qu'auraient dû percevoir les soldats engagés sur le théâtre des opérations extérieures dans le cadre de la guerre du Golfe en 1991. Selon certains vétérans, la France aurait perçu de la part de l'émirat du Koweït des indemnités dont auraient pu bénéficier les soldats engagés dans ce conflit, information confirmée le 26 février 1991 par le ministre de l'économie et des finances d'alors, M. Pierre Bérégovoy. Trente ans après, ceux-ci s'inquiètent de n'avoir perçu aucune indemnité et c'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui confirmer que le Gouvernement a bien perçu des indemnités pouvant être réparties au titre du syndrome de la guerre du Golfe et, dans l'affirmative, pourquoi celles-ci n'ont jamais été versées.

Texte de la réponse

Le ministère des armées ne dispose d'aucun élément ni d'aucune information permettant d'établir que la France aurait perçu des sommes, versées notamment par le Koweït, correspondant à des indemnités de guerre attribuées au titre de sa participation à la guerre du Golfe en 1991.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40953

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 septembre 2021](#), page 6786

Réponse publiée au JO le : [3 mai 2022](#), page 2968